



Abus de confiance par agence

Par **clumby**, le **13/01/2012** à **18:43**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je ne sais pas quels sont mes droits. Je vous explique : fin octobre j'ai contacté un agent immobilier pour une petite maison. Je me suis donc renseignée sur plusieurs éléments dont le téléphone et internet (qui étaient des conditions non négociables pour prendre la maison). L'agent m'a assuré oralement qu'il y avait bien une ligne et qu'il n'y aurait aucun problème pour internet.

Début novembre j'ai signé le bail et le propriétaire ainsi que l'agent m'ont à nouveau confirmé que j'avais une ligne.

Aujourd'hui le 13 janvier, après 2 mois de bataille et de promesses non tenues avec France Télécom, je viens d'apprendre qu'à cause de la situation géographique de ma maison dans leur réseau, il m'est définitivement impossible d'avoir internet et le téléphone fixe.

De plus j'ai appris que nous étions 4 maisons dans ce cas là (dans la même rue) et que cette bataille pour la ligne de téléphone dure depuis 5 ans. J'ai également appris par des voisins que les propriétaires qui vivent dans la même rue avaient parfaitement connaissance du problème. Quant à l'agent immobilier, il est actuellement en procès pour une vente qui ne s'est pas déroulée dans les règles.

Je me passe d'internet depuis 2 mois alors que c'est mon instrument de travail. Je suis toute seule à cause de ma profession (famille et amis vivent à 500 km de moi) et alors que je viens d'emménager, je dois déménager à nouveau.

Ai-je droit à quelque chose car 2 déménagements en trois mois me coûteraient excessivement cher.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **13/01/2012** à **19:30**

Bonjour, avez - vous une preuve que votre demande a reçu une réponse affirmative ?
cordialement

Par **clumby**, le **13/01/2012** à **19:38**

Je n'ai aucune trace écrite de ma demande. J'ai naïvement pensé qu'en tant que professionnel l'agent ne me mentirait pas...

Par **cocotte1003**, le **13/01/2012** à **19:42**

rebonjour, et bien à part trouver un arrangement amiable (écrit cette fois) avec l'agence par exemple en discutant les frais d'agence pour vous reloger, vous ne pouvez pas faire grand chose, cordialement